



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 24/10/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 11 octobre et le 24 octobre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Cressin-Rochefort (01)

Implantation par la société Solarhona, filiale à 100 % de la compagnie nationale du Rhône, d'un parc photovoltaïque au sol aux abords du canal du Rhône, sur 5,2 hectares, d'une puissance installée de 3 652 à 4 463 kWc, délivrant 5 200 MWh/an.

- Cadrage préalable de l'aménagement du quartier Cataroux sur la commune de Clermont-Ferrand (63)

Analyse par l'Autorité environnementale de l'opération d'aménagement du quartier des pistes, part d'un projet d'ensemble sur le site de Cataroux, à Clermont-Ferrand, telle que présentée par la société MFP Michelin et au regard des questions qui lui ont été posées dans la demande pour le cadrage préalable de l'étude d'impact à conduire.

- Aménagement de l'écoquartier Chambord sur la commune de Belleville-en-Beaujolais (69)

Création par Crédit mutuel aménagement foncier de 326 logements (du R+1 au R+3), d'équipements publics (dont une école et un gymnase), de bureaux et d'un parking en silo relié à la gare ferroviaire par une passerelle piétonne, sur un terrain de 11 hectares. La surface de plancher créée est de 31 370 m². L'aménagement sera réalisé en deux phases.

- Aménagement du domaine skiable de Val-Thorens - création de la télécabine de la face Nord sur la commune des Belleville (73)

Installation, par la société d'exploitation des téléphériques de Tarentaise Maurienne (SETAM), d'une nouvelle liaison en télécabine « face nord » rejoignant le col du Bouchet, de 1 120 m de long

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

et d'un débit horaire de 2 000 pers/h, située entre 2 600 et 3 000 m d'altitude, en remplacement du télésiège du Col (sur le glacier de Thorens) qui sera démantelé.

- **Modification n°2 du PLUi de Grenoble Alpes Métropole (38)**

Modification n°2 du PLUi approuvé le 20 décembre 2019, pour renforcer sa capacité à mettre en oeuvre le PLH, pour mieux préserver le paysage et le patrimoine et réécrire certaines OAP.

- **Révision du PLU de la commune d'Arâches-la-Frasse (74)**

Révision du PLU, approuvé le 10 août 2005, de cette commune de 1 814 habitants, dominant la vallée de l'Arve et accueillant la station des Carroz et celle de Flaine, prévoyant une croissance démographique de 0,5 %, la création de 140 logements permanents et saisonniers, la mobilisation de 16 à 24 logements vacants, la remise en marché des « lits froids » aux Carroz et à Flaine, la création de 2500 lits touristiques et le développement de foncier économique sur 3,5 ha.

- **Modification n°4 du PLU de Courzieu (69)**

Modification des règlements graphique, écrit et d'une OAP de 3,6 ha pour ouvrir et encadrer le développement de la zone à urbaniser du secteur de la Croix-Rousse (extension du bourg pour permettre la construction de 50 à 60 logements)

- **Révision du PLU de la commune Porte-de-Savoie (73)**

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) s'articulant autour des trois axes suivants : "aménager le territoire selon une approche environnementale", "conforter l'identité du territoire en préservant la qualité paysagère et la qualité de vie" et "répondre aux besoins du quotidien et aux attentes de la population".

- **Création d'un lotissement "Les Pradeaux", par l'AFUL des Pradeaux à Lempdes (63)**

Projet de création d'un lotissement sur une surface de 47 310 m² pour recevoir des constructions à usage principal d'habitat.

- **Extension des capacités de production d'un élevage de porcs charcutiers, par MCP élevage, sur la commune de Barraix-Bussoles (03)**

Augmentation de la capacité de production, en utilisant deux bâtiments déjà existants, pour l'élevage de porcelets (passant ainsi d'un effectif actuel de 2 240 à 4 340) et celui, nouveau, de porcs à l'engrais (1944 porcs). L'élevage se fait en bâtiment fermé, sur caillebotis. Les 731 ha de terrains d'épandage sont mis à disposition par neuf exploitations agricoles et dans un rayon de sept kilomètres autour des bâtiments d'exploitation, sur les communes de Barraix-Bussolles, Andelaroche, Droiturier, Loddes, et Montaignet-en-Forez.

- **Élaboration du PCAET de Saint-Flour communauté et Hautes Terres communautés, par le syndicat des territoires de l'est Cantal (15)**

Elaboration du PCAET dont le périmètre se superpose à celui du schéma de cohérence et d'équilibre territorial (Scot) de l'Est Cantal, soit un ensemble de 88 communes peuplées de 36 400 habitants pour une aire de 2 266 km² représentant 40% du territoire du Cantal. Il intègre les stations de ski du Lioran et de Prat de Bouc. La stratégie est déclinée sur quatre axes, le programme comprend 41 actions.

- **Mise en compatibilité du PLU de la commune de Morillon, dans le cadre d'un projet d'aménagement sur le secteur de Visigny (74)**

La commune de Morillon, située dans la vallée du Giffre et comptant 671 habitants, modifie le plan d'aménagement et de développement durable de son PLU, modifie le règlement graphique et crée une orientation d'aménagement et de programmation, pour permettre la construction d'un équipement public dédié à l'enfance (groupe scolaire, crèche...) et des logements.

- **Élaboration de la réglementation des boisements de la communauté de communes de Sauves d'Auvergne (63)**

Révision des réglementations des boisements s'étendant sur cinq communes (Avèze, Laqueuille, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Saint-Sauves-d'Auvergne et Tauves) (63) situées dans le département du Puy-de-Dôme. Toutes les communes ont des taux de boisements inférieurs à 40 % les peuplements forestiers étant essentiellement des conifères.

DÉCISIONS ET AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- **Révision de 3 plans de prévention des risques d'inondation (PPRNPI) de la Besbre sur les communes de Dompierre-sur-Besbre, Jaligny-sur-Besbre –Lapalisse et Saint-Prix (03)**

Recours formé par la préfète de l'Allier contre la décision de la MRAe ARA de soumettre la révision des trois plans de PPRNPI à évaluation environnementale

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>